

Quotient de spécialisation

Dans le cadre des audiences tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de traitement des matières résiduelles, la CDÉC Centre-Nord a soulevé que bien que le principe d'équité territoriale soit louable, il ne faut pas perdre de vue que le quartier Saint-Michel, et ce depuis plusieurs années déjà, fait plus que sa part pour le bien de la collectivité montréalaise.

Lors de ces mêmes audiences, la CDÉC Centre-Nord a mentionné qu'il serait pertinent de mesurer l'apport des différents territoires (quartiers ou villes) en matière d'infrastructures métropolitaines. La CDÉC Centre-Nord a même offert à l'OCPM de proposer une méthode de calcul pouvant servir à mieux identifier des secteurs où la contribution est forte et d'autres faible et ainsi, si des sites sont disponibles, pourraient accueillir les installations liées au projet de traitement de matières résiduelles.

Suite à nos recherches sur les différents outils de mesure de concentration d'une activité, notre choix c'est arrêté sur le quotient de spécialisation.¹ Le quotient de spécialisation est un outil qui mesure la présence d'un élément (activité économique, secteur d'emplois, population d'un certain type, infrastructure etc.) dans un territoire et l'importance de ce dernier par rapport à l'ensemble des éléments (ensemble des activités économiques, des emplois, de la population, des infrastructures etc.) du territoire comparativement à la même répartition dans un territoire de référence (ville, province, pays etc). Ce quotient permet de mesurer si un territoire a une plus grande part d'une activité et donc qu'il y a spécialisation (ou concentration).

Pour le cas de la présence d'activités métropolitaines dans les différents quartiers et villes composant le territoire de l'île de Montréal, nous croyons que l'utilisation de la superficie occupée par ces activités serait l'élément de mesure qui rend le plus compte de l'importance de ces dernières puisque nombre d'entre-elles occupe d'importante superficie sans pour autant générer beaucoup d'emplois ou de retombées économiques directes. Le quotient de spécialisation est donc le rapport entre la superficie qu'occupent les activités « métropolitaines » dans un secteur (quartier ou ville) sur l'ensemble de la superficie du secteur et la proportion entre la superficie totale qu'occupent les activités « métropolitaines » sur le territoire montréalais et la superficie totale l'île de Montréal.

¹ Sources : <http://atlasim2001.inrs-ucs.uquebec.ca/aide.htm>,
<http://www.atlas-zme.gc.ca/Definitions.htm#QSE>
<http://mailer.fsu.edu/~tchapin/garnet-tchapin/urp5261/glossary.htm#sectL>

La formule est la suivante :

$$QS_m = \frac{s_m}{s} \cdot \frac{S}{S_m}$$

QS_m = quotient de spécialisation du secteur x;

s_m = superficie des activités métropolitaines dans le secteur;

s = superficie totale du secteur;

S_m = superficie des activités métropolitaines sur l'île;

S = superficie totale de l'île;

Si QS_m est supérieur à 1, la part des activités métropolitaines dans le secteur est

supérieure à celle de l'île; autrement dit, il y a une surreprésentation des activités à caractère métropolitain dans ce secteur.

Si QS_m est inférieur à 1, la part des activités métropolitaines dans le secteur est inférieure

à celle de l'île; donc, il y a une sous-représentation des activités à caractère métropolitain dans ce secteur.

Si Q_{S_m} est égal à 1, la part des activités métropolitaines dans le secteur est égale à celle de l'ensemble de l'île; cette situation d'équilibre traduit une absence de concentration.